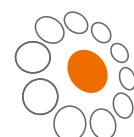




RAPPORT ANNUEL 2013



apcars

Association de Politique Criminelle
Appliquée et de Réinsertion Sociale

*Passer d'un regard qui dévisage
à un regard qui envisage**

Jean Cocteau

SOMMAIRE

RAPPORT MORAL	04
NOS RESSOURCES HUMAINES	06
NOTRE ACTIVITÉ EN QUELQUES CHIFFRES	07
PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE	08
INDIVIDUALISER LA RÉPONSE JUDICIAIRE	09
ACCOMPAGNER LES VICTIMES	11
INSÉRER ET LUTTER CONTRE LA RÉCIDIVE	13
REMERCIEMENTS	16

RAPPORT MORAL



Le contexte de l'action de l'APCARS

À l'heure où les finances publiques traversent une passe difficile, les choix politiques ne doivent pas se résumer à des coupes budgétaires, mais supporter un projet à long terme, clair, ambitieux et qui optimise les ressources disponibles. Le projet de réforme pénale, initialement attendu en 2013 dans la continuité de la dynamique incarnée par la Conférence de Consensus, devrait bientôt être discuté au Parlement.

Dans cette perspective, la position de l'APCARS, fondée sur une longue expérience de terrain et portée par une centaine de professionnels, vise l'intérêt de tous, auteurs, victimes, et au-delà, de la société entière. Elle s'articule autour de quatre points :

• Développer l'individualisation des peines

Si la généralisation des enquêtes de personnalité et des enquêtes sociales rapides que pratique l'APCARS apparaît essentielle, il est tout aussi vital que les juges disposent d'un éventail de sanctions suffisant pour s'adapter à tous les visages de la délinquance. Dans cette perspective, la future contrainte pénale peut se révéler utile à condition qu'elle ne se surajoute pas aux sursis existants (au risque d'une confusion) et qu'elle dispose des moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

• Recourir davantage aux médiations et rapprocher les justiciables de la justice avec l'aide aux victimes

Dans une étude CSA de mars 2014, 63 % des sondés pensent que la justice est trop lente et 91 % estiment que notre système judiciaire est compliqué à comprendre.

L'amélioration de la rapidité de la réponse judiciaire constitue un enjeu important. Une solution pragmatique est la médiation locale, telle que l'APCARS l'exerce dans dix-neuf communes du Val-de-Marne, et qui a vocation à résoudre gratuitement et rapidement de nombreux petits litiges qui ne viennent plus encombrer les tribunaux.

Par ailleurs, les services associatifs d'aide aux victimes sont des lieux privilégiés de l'accès au droit et à l'information pour tout justiciable et l'APCARS anime le premier bureau d'aide aux victimes de France avec près de 3 000 personnes aidées à Créteil.

Malheureusement, selon la *Fédération Nationale d'Aide aux Victimes et de Médiation* (INAVEM), 60 % des associations d'aide aux victimes souffrent de graves difficultés financières. Notre secteur a déjà, au prix de gros efforts de restructuration, réalisé de substantielles économies de fonctionnement, mais le compte n'y est toujours pas.

• Donner la priorité aux alternatives à la détention

La détention est bien évidemment nécessaire, mais elle reste particulièrement criminogène et source de ruptures familiales, sociales, professionnelles, administratives et de soins. La détention accentue dans bien des cas la précarisation sociale et l'isolement, ce qui ne favorise pas la future réinsertion sociale. De plus, la détention coûte très cher à la société : 32 000 € par place et par an en moyenne¹. Pour les petits délits, les peines en milieu ouvert avec ou sans hébergement restent malgré tout très contraignantes pour le condamné, mais leur développement peut générer une source importante d'économie de l'ordre de 40 à 80 % d'économies selon les dispositifs.

Les juges doivent donc disposer d'un éventail large de peines de substitution, incluant parfois l'accès à un hébergement temporaire afin d'éviter les incarcérations par défaut, faute de domicile stable ou d'appui familial.

Quant au contrôle judiciaire socio-éducatif, il demanderait à être développé, non seulement parce qu'il permettrait de désengorger les prisons, mais aussi parce qu'il sert mieux la réinsertion que ne le fait la détention provisoire (près d'un quart de la population incarcérée).

• Favoriser la réinsertion sociale des condamnés

« Le manque de ressources affectées à la réinsertion sociale des délinquants entraîne un fort taux de récidive² ». En France, près de 80 % des sorties de prison ne font l'objet d'aucun aménagement alors que le risque de récidive des personnes libérées sans aménagement de peine est 60 % plus élevé que pour les bénéficiaires d'une libération conditionnelle³.

Qu'attendons-nous donc pour affecter les ressources suffisantes à des dispositifs pourtant déjà prévus par la loi ? Ainsi l'aide aux victimes, la médiation, les

1 Conférence de consensus - 2013

2 Rapport des Nations Unies – Office contre la drogue et le crime - Vienne 2008

3 Étude réalisée sur 7 000 dossiers : A. Kensey et A. Benaouda – Les cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques – mai 2011

alternatives à la détention et les aménagements de peine, tout en contribuant à la tranquillité publique, permettent de libérer des ressources financières là où elles font cruellement défaut.

L'action de l'APCARS

Au-delà de nos propositions, nous avons aussi à faire valoir notre action. Au près des tribunaux de grande instance (TGI) de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil, l'APCARS réalise chaque année 16 000 enquêtes sociales concernant des personnes déferées en comparution immédiate, 500 enquêtes de personnalité sur demande des juges d'instruction, 200 enquêtes sociales destinées aux juges aux affaires familiales, 250 mesures de contrôle socio-judiciaire, 3 000 suivis dans nos bureaux d'aide aux victimes (BAV), 3 500 justiciables reçus dans 19 communes du Val-de-Marne par nos correspondants du parquet, 500 mesures de médiations pénales, 40 stages de sensibilisation à l'usage des stupéfiants, etc. Enfin, chaque année l'APCARS assure l'hébergement et le suivi social de près de 290 sortants de prisons, auteurs de violences conjugales en attente de jugement (mesure de décohabitation conjugale) et toxicomanes engagés dans une démarche de soins.

Mais un bilan d'activité est avant tout le temps d'une pause pour porter notre regard sur l'année écoulée qui aura été particulièrement riche en 2013.

*« Passer d'un regard qui dévisage
à un regard qui envisage ».*

Cette citation, que le comité Cocteau nous a autorisée à associer au nom de notre association, symbolise l'une des vertus du projet de justice restaurative que nous avons décidé de développer au sein de notre association. Répondre aux besoins des victimes et participer à la reconstruction des personnes fragilisées par des actes délictueux, en favorisant le dialogue pour aider à surmonter la souffrance, l'angoisse et la honte, et en contribuant à l'apaisement, mais aussi à la réintégration des auteurs (avec la participation de la communauté quand cela est possible), telles sont les ambitions de notre expérimentation, soutenue par l'Institut Français pour la Justice Restaurative (IFJR) et le professeur Robert Cario de l'université de Pau, auquel j'adresse mes chaleureux remerciements.

Le second projet qui a mobilisé notre association en 2013 concerne l'hébergement de nos publics justice. Avec le soutien bénévole de deux professionnels de

l'immobilier grâce à la structure *Bénévolat de Compétences et Solidarité* (BCS) du groupe BNP Paribas, nous envisageons de créer dans le département des Hauts-de-Seine une résidence sociale, à la fois écologique, économique et pensée de manière à contribuer à la réinsertion de nos sortants de prison ou à la prise en charge de personnes bénéficiaires d'alternatives à la détention.

Enfin, l'APCARS se pose de plus en plus comme un lieu de réflexion et de diffusion du savoir socio-judiciaire et en matière de criminologie basé sur l'expérience. Nous avons, par exemple, participé à la formation continue des magistrats à l'ENM et à celle de bénévoles des associations telles que l'Îlot et le MRS. Nous avons accueilli une trentaine de stagiaires, notamment issus de l'administration pénitentiaire, dans le cadre de notre 7^{ème} séminaire annuel de criminologie, animé par Pierre Victor Tournier, directeur de recherche au CNRS.

Un partenariat aussi étroit entre une association et la justice ne saurait durer près de trente-cinq ans si la relation de confiance n'était pas absolue. La cour d'appel de Paris sait, en particulier, qu'elle peut s'appuyer sur l'APCARS, son organisation, ses professionnels et ses méthodes de travail, pour contribuer au bon fonctionnement de la justice d'aujourd'hui et préparer celle de demain.

J'adresse enfin tous mes vifs et sincères remerciements à l'ensemble de nos 130 professionnels enquêteurs, éducateurs et assistants sociaux, juristes, psychologues, qui se mobilisent, pour certains 7 jours sur 7, au cœur de la justice pénale au sein des TGI et dans la cité au plus près des populations en difficulté et en étroite collaboration avec nos partenaires des juridictions et de l'administration pénitentiaire. Ils sont le cœur et la fierté de notre association.

Je vous invite maintenant à découvrir dans notre plaquette le détail, l'évolution en 2013 et les perspectives de nos activités d'aide aux victimes et accès aux droits, de mesures de contrôle socio-judiciaires, d'enquêtes et de réinsertion sociale en Ile-de-France. Et bien sûr, vous n'oublierez pas de consulter (régulièrement je l'espère) notre tout nouveau site internet qui se veut être au cœur de notre réalité quotidienne en reflétant largement nos actions et le travail de nos équipes, ainsi que nos projets et nos valeurs.

André Zervudachi
Président

NOS RESSOURCES HUMAINES



80 SALARIÉS (60 ETP) dont

FEMMES 55

HOMMES 25

CDI 75

CDD 5

18/35 ANS 24

35/55 ANS 36

+DE 55 ANS 20

CADRES 11

NON CADRES 69

parole au centre de l'accompagnement », « motivation, cohésion et bien-être au travail »).

Risques psycho-sociaux

L'APCARS est attentive aux conditions de travail de ses équipes et a sollicité en 2013 le docteur Philippe Rodet, médecin spécialisé dans la gestion du stress. Son audit a conclu que le niveau moyen de stress était de 3,6/10 et celui du plaisir au travail de 8,2/10, notamment en raison du sens donné à nos activités et à l'autonomie accordée.

Travail handicapé

Un de nos salariés est reconnu travailleur handicapé et nous sollicitons régulièrement des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) pour la commande de nos fournitures.

Formation initiale

La majorité de nos effectifs ont une formation supérieure. En effet, 78 % de nos intervenants socio-judiciaire justifient d'une formation minimale de niveau Master, notamment en psychologie clinique ou en droit.

Formation continue

L'APCARS mène une politique active en matière de formation de ses salariés et en 2013, 36 formations ont été réalisées (soit 170 jours de formation) dont 3 collectives (« violences intra-familiales », « la

Instances représentatives du personnel

CE (élu en 2013) :

- titulaires (1 cadre, 2 non cadres),
- suppléants (1 cadre, 1 non cadre)

CHSCT (élu en 2013) :

- titulaires (1 cadre, 1 non cadre)

Complémentairement aux salariés, nous avons sollicité 47 collaborateurs occasionnels de justice au sein de nos services d'enquêtes.

NOTRE ACTIVITÉ EN QUELQUES CHIFFRES



L'APCARS réalise des mesures socio-judiciaires sur sollicitation principalement du siège ou du parquet des TGI de Paris, Bobigny, Créteil et Nanterre :

16 251

enquêtes sociales rapides

502

enquêtes de personnalités

493

médiations pénales

266

contrôles judiciaires

210

enquêtes sociales/expertises JAF

64

réparations pénales des mineurs

40

stages de sensibilisation à l'usage des stupéfiants (371 stagiaires)

Nous assurons, en outre, l'accueil, l'information et l'orientation de nombreux justiciables et victimes d'infractions pénales :

3 563

personnes reçues dans nos permanences de correspondants du parquet dans 19 villes du Val-de-Marne

2 976

personnes reçues au service d'aide aux victimes de Créteil

557

personnes reçues au bureau d'aide aux victimes de Paris

Enfin, l'APCARS gère, à Paris, deux centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) dédiés aux « publics justice » :

286

personnes prises en charge

PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE



Implanté dans 19 communes du Val-de-Marne, **le service des correspondants du parquet** a été initialement créé pour aider au dépôt et au suivi des plaintes. Progressivement son action s'est étendue au primo-accès au droit et à la médiation de litiges de proximité.

« Intervenir au plus tôt et
au plus près des populations
avant que des conflits
ne dégénèrent »

3563 personnes ont ainsi bénéficié, en 2013, de leur assistance gratuite dans le Val-de-Marne.

Aujourd'hui, leur action vise à **informer** les populations sur leurs droits, **prévenir** la dégradation des relations entre particuliers et **éviter**, pour certains jeunes en particulier, un enlèvement dans la délinquance.

La **médiation** pratiquée par nos correspondants du parquet favorise l'émergence d'une **solution rapide et consensuelle** à un conflit, entre voisins ou avec un bailleur social par exemple. L'ancrage local des correspondants du parquet, situés en par-

ticulier en zones sensibles, et leur lien étroit avec les mairies ont contribué à la réalisation de 165 médiations en 2013.

Au cœur d'un réseau local constitué autour de la police, la justice, la municipalité et les services sociaux notamment, ils sont parfaitement identifiés par tous ces acteurs comme des personnes ressources.

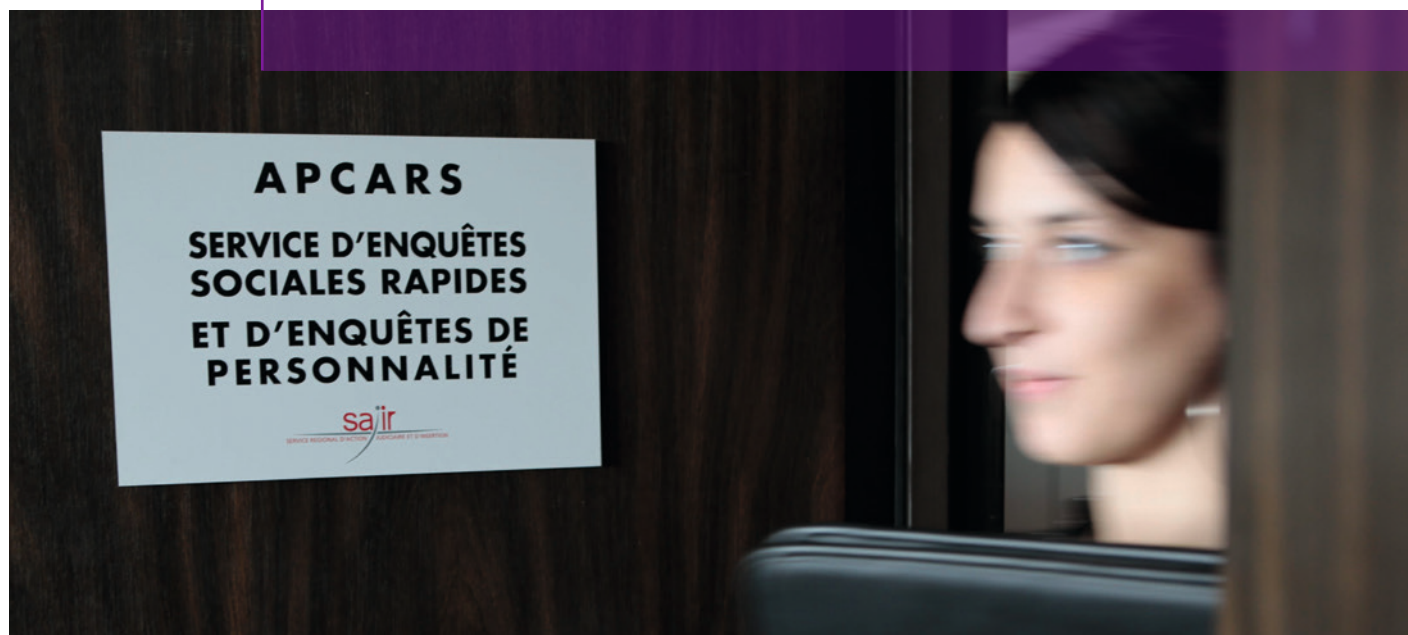
Dans le cadre d'un protocole avec l'inspection académique du Val-de-Marne, **22 interventions en lycées et collèges** ont permis, par une pédagogie adaptée, de **sensibiliser les élèves** sur les notions d'interdit, le sens de la loi, l'institution judiciaire, le respect de l'autre et l'égalité filles/garçons.

Par ailleurs, notre participation active aux commissions départementales de lutte contre l'absentéisme scolaire et aux programmes locaux de réussite éducative tendent à éviter le décrochage de mineurs en difficulté.

Ces actions participent concrètement à la paix sociale et à la prévention de la délinquance, au travers des notions de citoyenneté, de droits et devoirs, du vécu des victimes et de la responsabilité des auteurs.

En 2014, dans le cadre de la zone de sécurité prioritaire de Champigny-sur-Marne, le correspondant du parquet local sera amené à réaliser des rappels à la loi auprès de mineurs, sur signalements de l'inspection académique.

INDIVIDUALISER LA RÉPONSE JUDICIAIRE



À travers ses activités, l'APCARS cherche en permanence à **rapprocher les champs social et judiciaire** pour faire émerger les réponses éducatives, structurantes susceptibles de favoriser l'évitement de la récidive.

L'enquête sociale rapide

L'enquête sociale rapide présente les **principaux éléments de compréhension** d'un parcours de vie d'une personne déferée, dans le cadre d'une procédure rapide et à un moment où aucun autre élément de personnalité ne figure dans le dossier.

Avec plus de 16 000 enquêtes sociales rapides rédigées, l'APCARS reste la première association en France sur ce type de mesure.

L'exercice n'en demeure pas moins délicat. En effet, une enquête est réalisée en 90 minutes en moyenne (entretien, rédaction et vérifications compris).

Ces dernières années, l'APCARS a mis en place un dispositif permettant de garantir un hébergement et un suivi social en cas de remise en liberté à l'issue de la comparution immédiate. Cette proposition contenue dans l'enquête sociale rapide vise à éviter l'incarcération, faute d'un domicile fixe, de personnes précarisées et à les mobiliser en vue de leur insertion sociale.

Le contrôle judiciaire

Le contrôle judiciaire est une mesure de surveillance, imposée par la justice à un mis en cause, dans l'attente de son procès.

Cette mesure telle qu'elle est exercée à l'APCARS a une visée socio-éducative et tend à **favoriser l'insertion d'un justiciable tout en assurant la sécurité publique et sa représentation à l'audience**.

En 2013, l'accent a été mis sur les mesures de moins de 3 mois et sur notre réactivité puisque notre service a reçu, sans délai, les mis en examen orientés par le parquet.

Au TGI de Créteil, nos services de contrôles judiciaires et d'aide aux victimes communiquent désormais entre eux afin d'informer et ainsi **protéger les victimes de violences intrafamiliales** dont les conjoints font l'objet d'une obligation de décohabitation. Dans ce cadre, les règles déontologiques et procédurales sont scrupuleusement respectées.

L'enquête de personnalité

502 enquêtes ont été réalisées par l'APCARS en 2013, dans le cadre de procédures criminelles (55 %) et principalement relatives à des faits de viols (20 %), vols/escroqueries (19 %) et vols à main armée (17 %).

« Mieux connaître le justiciable pour favoriser l'émergence d'une décision juste et efficace »

Complémentaire aux rapports d'enquête de personnalité, le service a largement été amené à témoigner de son travail devant les cours d'assises (107 fois en 2013).

En matière criminelle, il s'agit de **retracer le parcours d'une vie**, d'un homme ou d'une femme **dans sa complexité**, avec les forces et les fragilités qui le constituent, et de permettre au jury populaire de replacer l'individu dans son histoire jusqu'au moment de son acte.

En 2013, nos enquêteurs ont ainsi été entendus dans plusieurs affaires dont certaines médiatisées comme l'affaire dite des « tournantes », venue en appel à Evry.

Autre fait notable, nous avons témoigné à Paris, par visio-conférence, lors d'une audience d'assises qui se tenait au même moment à Fort-de-France.

La médiation pénale

La médiation pénale est requise par le parquet et a pour objectif de **rechercher un accord amiable** entre un auteur et une victime, suite à une infraction pénale. Le médiateur joue alors le rôle de tiers permettant l'émergence d'une solution convenue et discutée entre les parties, visant notamment la non réitération des faits et à la réparation des préjudices. Plusieurs mois après la médiation, notre médiateur reprend contact avec la victime afin de vérifier le respect des engagements de l'auteur et en avise le parquet.

Dans le cadre des **violences conjugales**, notre longue expérience au TGI de Créteil montre que la médiation pénale aboutit à des solutions très satisfaisantes pour la victime, dès lors que certaines conditions sont réunies, en particulier que les faits soient bénins et l'absence d'emprise de l'auteur sur la victime.

La mesure de réparation pénale

La mesure de réparation pénale est une **mesure éducative visant à responsabiliser un mineur**, auteur d'un délit, en mobilisant l'intéressé

et sa famille, dans le cadre d'un suivi éducatif et d'une action de réparation envers la société et/ou la victime.

À l'APCARS, cette mesure concerne uniquement des **infractions routières**. En 2013, 8 stages ont été organisés autour de la prévention des accidents mais aussi d'une formation aux premiers secours, à l'issue de laquelle 32 jeunes ont obtenu le PSC1.

La réparation pénale vise une prise de conscience, par le jeune, du sens de la loi, des risques encourus, mais aussi des victimes et de leur préjudice. Sur ce dernier point, l'intervention du service d'aide aux victimes a permis de sensibiliser 10 mineurs, ou jeune majeur faisant l'objet d'une mesure de réparation, aux répercussions d'une infraction sur la victime.

L'enquête sociale

Dans le champ de la justice familiale, l'enquête sociale est une **approche globale des problématiques familiales**, dans une démarche pluridisciplinaire, intégrant les aspects psychologiques, sociaux, culturels et économiques.

Le rapport destiné au juge aux affaires familiales contient des éléments d'information sur la situation familiale et une analyse de la dynamique familiale, tout en veillant au respect de la vie privée de chacune des parties.

Les entretiens au domicile des intéressés et les nombreux contacts pris par l'enquêteur pour étayer les déclarations de chacune des parties permettent de formuler des préconisations au plus près de l'intérêt des enfants, en référence à la loi sur l'autorité parentale de 2002.

Les stages de sensibilisation à l'usage des stupéfiants

Ces stages sont une alternative aux poursuites pénales consécutive à une interpellation pour usage de stupéfiants. Cette forme de **réponse pédagogique** demeure néanmoins une **sanction à l'usage de stupéfiants**. Ils apportent aux stagiaires des données épidémiologiques, des connaissances sur les risques des conduites addictives en général et leurs effets sur la sphère personnelle, sociale, familiale et professionnelle, ainsi que des informations sur les dispositifs de soins. Les stages s'appuient sur la dynamique de groupe, la responsabilisation individuelle, la recherche du sens à donner à un comportement.

ACCOMPAGNER LES VICTIMES



Aux **TGI de Créteil et de Paris**, le **Bureau d'Aide aux Victimes** a été créé et conçu comme un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation, sur les droits et les modes d'indemnisation des victimes.

Quelle que soit l'**infraction** (vol, escroquerie, insulte, menace, violence physique ou psychologique, agression sexuelle, viol, meurtre, attentat...), la **nature de l'accident** (circulation, collectif), le cadre (familial, professionnel...), l'**état de la procédure** (existence ou non d'une plainte, procédure en cours, jugement, indemnisation...), les victimes peuvent, de façon **gratuite et confidentielle**, y obtenir une aide et un soutien dans le respect des principes déontologiques de l'Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation.

Saisi majoritairement par des victimes de violences volontaires, une attention particulière est portée par notre service aux victimes de violences conjugales, en facilitant notamment le dépôt d'une ordonnance de protection.

Complémentairement à ses permanences assurées dans les TGI, l'APCARS accueille des victimes aux urgences de l'**hôpital intercommunal de Créteil et à la Maison de Justice et du Droit** de Champigny sur Marne.

« Informer et soutenir les victimes tout au long de leur parcours et contribuer au sentiment de réparation et d'apaisement »

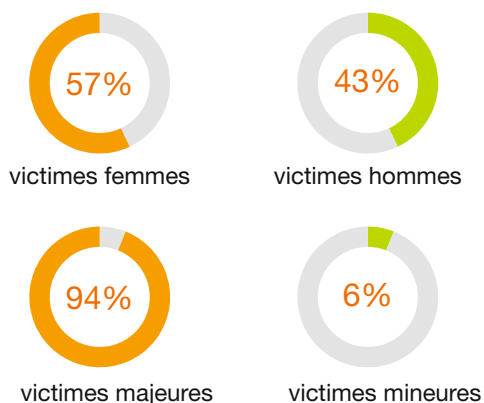
Implantés dans 19 communes du Val-de-Marne, nos correspondants du parquet offrent un accueil de proximité, en amont de la procédure pénale (information sur la main-courante, un dépôt de plainte...), après un jugement (sens d'une condamnation, explications sur la sanction...), en s'appuyant sur un réseau de partenaires locaux.

Ils ont la possibilité de connaître le devenir d'un dépôt de plainte grâce à une coopération étroite et historique avec le parquet de Créteil.

ZOOM SUR NOS PUBLICS

3 563 justiciables aidés par les correspondants du parquet

2 976 victimes reçues par le service d'aide aux victimes,
dont :



54 % des victimes nous ont été orientées
par la police ou la justice

40 % pour violence volontaire

16 % pour vol aggravé

7 % pour abus de confiance/escroquerie...

« Rapprocher les victimes ou personnes en difficulté des dispositifs auxquels elles ont droit et des aides auxquelles ils peuvent prétendre »

L'information sur les droits dispensée par nos juristes est au cœur de la mission du bureau d'aide aux victimes. Ceux-ci sont formés au droit pénal, à la procédure pénale et au droit des victimes. Ils assurent une permanence téléphonique et reçoivent avec ou sans rendez-vous, informant sur la commission d'indemnisation des victimes, le service d'aide au recouvrement des victimes, la constitution de partie civile, les moyens de représentation et d'assistance (aide juridictionnelle, protection juridique...), les décisions judiciaires prises et leurs conséquences, les voies de recours...

Au-delà de l'**information** dispensée, ils sont ainsi amenés à effectuer des **diligences** auprès des services judiciaires, prendre attache avec les services de police et les services sociaux ou contacter une assurance par exemple.

Sur sollicitation du parquet, notre service contacte les victimes dont l'affaire passe en comparution immédiate chaque début de semaine ou lendemain de jours fériés afin de les informer de l'audience, de leur possibilité de se constituer partie civile et d'être représentées par un avocat.

L'intervention de nos juristes est complétée par celle d'une psychologue expérimentée qui apporte une écoute et un soutien précieux pour les victimes les plus fragiles.

Par ses multiples actions, notre Bureau d'Aide aux Victimes **remédie au sentiment d'abandon et d'isolement**, souvent source d'incompréhension et de souffrance pour nombre de victimes.

INSÉRER ET LUTTER CONTRE LA RÉCIDIVE



En 2013, 286 personnes « sous main de justice » ont été hébergées et accompagnées socialement dans nos deux établissements situés à Paris. Sans domicile fixe, la plupart d'entre elles cumulaient plusieurs difficultés : parcours émaillé de condamnations, problème de santé, manque de ressources voire dettes, situation administrative complexe, divers obstacles pour (re)trouver du travail, isolement...

Nous avons accompagné durant 9 mois ces personnes, essentiellement des hommes et d'un âge moyen de 42 ans.

Le projet d'insertion se construit avec chaque usager, en puisant dans ses capacités et ses potentialités et en l'aidant à surmonter ses faiblesses.

En outre, cette démarche portée par nos équipes de travailleurs sociaux prend en compte la situation pénale de l'usager et les contraintes ou obligations qui peuvent peser sur lui (contrôle judiciaire, libération conditionnelle, semi liberté...).

Pour cette raison, un projet d'insertion à l'APCARS est nécessairement construit en relation directe avec l'administration pénitentiaire, le but recherché étant de lutter contre la récidive grâce à une insertion réussie. Il est important de rappeler que notre association est l'une des rares en France à être en capacité de garantir une place d'hébergement et un suivi social, plusieurs mois à l'avance, si l'aménagement de peine est accordé à un détenu.

Ultime étape pour ceux qui bénéficient de ressources stables, nous nous mobilisons pour leur faciliter l'accès au logement, notamment via le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO de Paris).

Notre collaboration avec l'administration pénitentiaire

Après plus de 30 ans d'expérience, nous avons construit et consolidé un partenariat fort avec les services pénitentiaires d'insertion et de probation du « milieu fermé » (en prison) et ceux du « milieu ouvert » (hors de la prison).

Cette année encore, nous avons œuvré dans ce cadre :

- 104 personnes en situation d'aménagement ou d'exécution de peine ont été prises en charge par nos équipes pour favoriser le passage prison/société et éviter toute sortie de détention non préparée dont on sait qu'elle favorise la récidive. Notre savoir-faire et notre capacité à garantir à l'administration pénitentiaire un hébergement favorisent ainsi le développement des permissions de sortie, des mesures de semi-liberté, des placements à l'extérieur et des placements sous surveillance électronique.
- 64 personnes en situation de libération définitive ont été accompagnées dans leur retour dans la société, à travers l'accès à leurs droits, aux soins, à un emploi et à un logement mais aussi par la restauration du lien social et de l'estime de soi. Une intervention globale qui a eu pour objectif de remotiver chacune des personnes accueillies autour d'un projet de vie.

INSÉRER ET LUTTER CONTRE LA RÉCIDIVE



- 14 personnes en attente de jugement pour violences conjugales ont été suivies par nos équipes. Faisant l'objet d'un contrôle judiciaire avec obligation de décohabitation du domicile, elles n'avaient aucune ressource suffisante, familiale ou financière, pour une solution alternative. Ainsi, en leur assurant un hébergement et un accompagnement individuel, nous avons permis d'éviter tout retour au domicile conjugal pendant cette période (protection de la victime) mais également de préparer l'intéressé aux suites éventuelles de l'audience pénale (divorce, garde des enfants...).

La lutte contre la toxicomanie

En réponse aux objectifs du plan parisien de lutte contre les drogues et les addictions 2011-2014, nous avons collaboré avec le service des injonctions thérapeutiques du TGI de Paris pour mettre notre capacité d'hébergement au service du soin des toxicomanes. Nous avons ainsi accueilli, avec réactivité, 11 personnes faisant l'objet d'une obligation de soin, que nous avons accompagnées afin de créer une rupture avec leurs lieux de vie (le plus souvent la rue, des squats) et d'offrir un environnement favorable à la stabilisation de leur démarche de soin.

Les résultats sont éloquentes puisqu'entre le moment où les personnes entrent et celui où elles sortent de notre centre d'hébergement, nous doublons le taux de respect de l'obligation de soin (de 40 à 80 %).

Les alternatives à la détention

En 2013, nous avons reçu 11 personnes orientées par le service d'enquête sociale rapide de l'AP-CARS lors des comparutions immédiates au TGI

de Paris. Le juge a pu remettre en liberté les intéressés, souvent dans le cadre de courtes peines avec sursis, en sachant qu'ils seraient accueillis immédiatement dans notre centre d'hébergement, évitant ainsi une incarcération par défaut, faute de domicile.

56 autres personnes nous ont été orientées par l'administration pénitentiaire dans le cadre d'alternatives à l'incarcération (travail d'intérêt général, sursis simple ou avec mise à l'épreuve...).

La réinsertion des français condamnés à l'étranger

En lien avec le Ministère des Affaires Étrangères (Direction des Français à l'étranger), nous avons accueilli 3 personnes expulsées par un pays d'accueil dans lequel elles avaient été incarcérées. Du fait d'un éloignement avec la France depuis de nombreuses années, la situation d'isolement de ces personnes a nécessité un hébergement à leur arrivée et un accompagnement particulièrement centré sur la réappropriation de nouveaux codes culturels permettant leur insertion (procédures administratives spécifiques à la France, accès à l'emploi...).

Les passerelles vers le logement

Les difficultés actuelles (durées d'obtention d'un logement social, exigences du parc privé) ne permettent pas toujours à nos usagers d'accéder à un logement pérenne, malgré une autonomie et des ressources suffisantes. Ce sont 23 personnes qui ont alors bénéficié d'un logement temporaire, le temps de mobiliser une solution de logement plus favorable.

REMERCIEMENTS

À l'état et ses services



l'acse
l'agence nationale
pour la cohésion sociale
et l'égalité des chances



MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET EUROPÉENNES



PRÉFET DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS

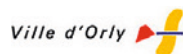


MINISTÈRE DE LA JUSTICE
ET DES LIBERTÉS

Au conseil régional



À l'ensemble des mairies



Ainsi qu'à nos fédérations



apcars
Association de Politique Criminelle
Appliquée et de Réinsertion Sociale

4 boulevard du Palais
75055 Paris cedex

Tél : 01 44 32 52 66
Fax : 01 43 26 26 92

direction@apcars.org
www.apcars.org